

Coopération territoriale – Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de la Sarthe

Renforcement des transferts de patients inter-hôpitaux en Sarthe : une prise en charge sécurisée et adaptée, dans des services compétents

Le contexte local et national de manque de professionnels de santé et de fermetures récurrentes de services d'urgences a amené les acteurs du territoire sarthois à se mobiliser pour renforcer leurs coopérations et apporter les meilleures réponses aux besoins de la population, tenant compte des ressources humaines réellement disponibles.

Dans ce contexte, depuis plusieurs mois, les hôpitaux publics membres du groupement hospitalier de territoire de la Sarthe (GHT 72) se coordonnent étroitement pour développer une politique de transferts de patients nécessitant une hospitalisation.

Le contexte

Les fermetures de services d'urgences en Sarthe se sont accentuées au cours de l'été, en raison du manque de professionnels disponibles, notamment médecins urgentistes. Il faut s'attendre à ce que cette situation perdure dans le temps.

Ces fermetures entraînent une hausse du nombre de patients pris en charge au sein des services d'urgences adultes, pédiatriques, et gynécologiques du centre hospitalier du Mans (CHM), les seuls actuellement ouverts 7 jours/7 et 24h/24 en Sarthe.

Les trois services d'urgences du CHM accueillent au total, en moyenne, 300 patients par jour (dont 180 au service des urgences adultes, avec un pic à 210 cet été). Parmi ces patients, 95 doivent ensuite être hospitalisés, en moyenne, chaque jour. Le besoin en hospitalisation post-urgences est en augmentation, alors que le nombre de lits du CHM reste inchangé (au regard des postes médicaux et paramédicaux vacants).

Les établissements du GHT 72 s'organisent donc solidairement pour répondre au mieux aux besoins en hospitalisation, **en utilisant tous les lits disponibles sur le territoire, et en s'appuyant, notamment, sur les expertises médicales et plateaux techniques respectifs du CHM** (réanimation, soins continus, bloc opératoire, imagerie, laboratoire, explorations...) **et du Pôle Santé Sarthe Loir** (PSSL - soins continus, bloc opératoire, imagerie, laboratoire, explorations...).

Un renforcement des transferts de patients inter-établissements, adaptés et sécurisés.

Après avoir été pris en charge et stabilisés médicalement au sein des services d'urgences du CHM, plus de 30 % des patients ont besoin d'être hospitalisés.

CONTACT

Il existe alors plusieurs cas, adaptés aux besoins et au parcours de soins de chaque patient :

- **Le patient a besoin d'un plateau technique et de compétences médicales spécifiques (du CHM ou du PSSL) au cours de son hospitalisation** : il est hospitalisé d'emblée au CHM, ou bien, si cela le rapproche de son lieu de résidence, au PSSL. Par la suite, lorsque c'est nécessaire et adapté, il peut être transféré dans un autre centre hospitalier plus proche de son lieu de résidence, pour finaliser les soins avant son retour à domicile.
- **Le patient n'a pas besoin du plateau technique ni des compétences médicales spécifiques du CHM ou du PSSL, et réside dans le bassin de vie d'un autre hôpital** : il est transféré rapidement au sein du centre hospitalier le plus proche de son lieu de résidence (qui l'aurait pris en charge si le service d'urgence avait été ouvert). Le patient ou ses proches peuvent s'opposer à ce transfert, en étant informés des conséquences liées à l'attente d'un lit disponible au CHM.
- **Le patient n'a pas besoin du plateau technique ni des compétences médicales spécifiques du CHM (ou du PSSL), et le temps d'attente pour obtenir un lit disponible au CHM est important** : on lui propose d'être transféré au sein d'un centre hospitalier du territoire ayant un lit immédiatement disponible, dans un service adapté à sa prise en charge. Il peut s'agir d'un hôpital moins proche de son domicile que le CHM, par exemple le PSSL ou le CH de La Ferté-Bernard. Le patient ou ses proches peuvent s'opposer à ce transfert, en étant informés des conséquences liées à l'attente d'un lit disponible au CHM.
- **Cas particulier de la santé mentale** : si le patient relève d'une hospitalisation en psychiatrie et que l'établissement public de santé mentale (EPSM) de la Sarthe n'a plus de lit disponible, on lui propose une hospitalisation dans un autre établissement spécialisé de la région Pays-de-la-Loire disposant d'un lit immédiatement disponible au sein d'un service adapté. Le patient ou ses proches peuvent s'opposer à ce transfert, en étant informés des conséquences liées à l'attente d'un lit disponible à l'EPSM.

L'objectif d'un transfert pour une hospitalisation hors du bassin de vie du patient est **d'éviter une attente sur brancard** au service des urgences du CHM, **au profit d'une hospitalisation rapide** au sein d'un **service adapté et compétent sur le territoire**.

L'attente d'un lit disponible pendant de très longues heures sur un brancard, parfois dans un couloir du service des urgences du CHM, n'est pas souhaitable, en particulier pour les personnes âgées. Elle peut avoir des répercussions délétères pour la santé des personnes les plus fragiles.

En cas de transfert vers un autre hôpital, le patient et ses proches sont préalablement et systématiquement informés par les professionnels soignants. Ils peuvent s'opposer au transfert, après avoir été informés des risques liés à l'attente d'un lit disponible au CHM.

CONTACT

Les médecins des établissements concernés se coordonnent pour la prise en charge médicale du patient et la continuité des soins. Le transfert est organisé par le CHM, en ambulance, sans frais pour le patient.

Par ailleurs, les équipes du CHM proposent également un appui si une prise en charge dans un établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR) est nécessaire après l'hospitalisation, afin que celle-ci puisse se faire sur le bassin de vie du patient, chaque fois que cela est possible.

Une coordination territoriale, au bénéfice des patients

Les établissements membres du groupement hospitalier de territoire de la Sarthe (GHT 72) travaillent ensemble à la **fluidification des parcours patients** et à la **coordination des filières médicales** au niveau du territoire. Ces axes sont partagés au sein d'un projet médico-soignant commun.

Les médecins de plusieurs spécialités dites « prioritaires » sur notre territoire travaillent en réseau (urgences, gériatrie, médecine polyvalente, médecines spécialisées, rhumatologie, etc.) afin de **faire converger les modes de prises en charge et les avis médicaux**.

Quelques exemples de collaborations renforcées au sein du GHT 72 :

- Le chef du service des urgences adultes du CHM est également le chef de service des urgences du Pôle Santé Sarthe Loir (PSSL).
- A partir de novembre 2022, le PSSL va bénéficier du même dossier patient informatisé que le CHM, ce qui facilitera les échanges d'informations médicales
- Les équipes paramédicales mobiles d'urgences (EPMU) des hôpitaux de Saint-Calais, Château-du-Loir et du PSSL, sont rattachées au SAMU 72 du Mans.
- 15 médecins et sages-femmes du CHM proposent des consultations régulières dans tous les établissements du territoire, notamment au PSSL et au Centre hospitalier de la Ferté Bernard (dermatologie, rhumatologie, chirurgie, ...).
- Cet été, plusieurs sages-femmes du PSSL ont effectué des gardes au sein de la maternité du CHM, ainsi que des infirmiers du PSSL aux urgences du CHM
- Les hôpitaux de Saint-Calais, Château-du-Loir et Le Lude sont en direction commune avec le centre hospitalier du Mans depuis 2019
- L'équipe d'accueil et d'évaluation de psychologie d'urgence, et l'unité psychiatrique de court séjour de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe (EPSM) sont hébergés dans les locaux du CHM. Les équipes du CHM et de l'EPSM travaillent étroitement à la prise en charge en urgence des enfants, adolescents et adultes atteints de souffrances psychologiques ou de troubles psychiatriques

CONTACT

Une information préalable des patients et des proches, et un recueil de l'opposition éventuelle au transfert

Les professionnels du CHM informent les patients et leurs proches sur le besoin d'un transfert vers un autre établissement, et s'assurent qu'il n'y a pas d'opposition. Ils expliquent les risques liés à l'attente d'un lit disponible au CHM. En cas d'opposition du patient ou de ses proches, le transfert n'est pas réalisé et le patient est hospitalisé au CHM, avec des délais pouvant être allongés.

Un appel à la compréhension et à la solidarité de la population

Le Centre Hospitalier du Mans et l'ensemble des hôpitaux publics du GHT de la Sarthe appellent les citoyens -patients et leurs familles- à faciliter les transferts inter-hôpitaux lorsqu'ils sont proposés par les équipes médicales.

Un transfert pour une hospitalisation dans un autre établissement ayant des lits disponibles permet de limiter les risques liés à une attente très longue sur un brancard aux Urgences.

La qualité, la sécurité, et la continuité de la prise en charge des patients sont pleinement assurées dans le cadre de ces transferts, les équipes médicales travaillant étroitement ensemble.

Le groupement hospitalier de territoire de la Sarthe (GHT72)

Le GHT 72 est constitué par des établissements publics de santé du territoire, avec :

- un établissement support : le Centre hospitalier du Mans
- et des établissements parties : les centres hospitaliers de Château-du-Loir, la Ferté Bernard, Le Lude et Saint-Calais, le Pôle Santé Sarthe et Loir, l'établissement public de santé mentale de la Sarthe et le Pôle Hospitalier Gériatrique du Nord Sarthe.

Chiffres clés

3235 lits au sein du GHT 72, dont :

- 684 lits de médecine
- 184 lits de chirurgie
- 251 lits de soins de suite et de réadaptation (SSR)
- 256 lits de psychiatrie
- 1512 lit d'EHPAD
- 268 lits d'Unités de soins de longue durée (USLD)
- 80 lits d'Hospitalisation à domicile (HAD)

Données de juin 2022

CONTACT